



Résiliation de mon bail solidaire à cause des injures et diffamat

Par Raisa inocencio

Bonjour,

Il fait presque un mois que j'ai déposé mon préavis de départ dans un bail solidaire appartement meublé. Il se trouve que mes deux collocs me font dzs insultes et des diffamations, aujourd'hui même je fais une capture d'écran qu'elle dit "va se faire foutre" sans parler d'autres attitudes extrêmement agressifs mais qui ne sont pas menaçantes. Ma question est si je peux résilier le bail (pour les prochains 6 mois qu'à la base je suis encore responsable)? Et si oui il faut porter plainte ou main courante ou je peux tout simplement bloquer ses personnes des réseaux sociaux ? Je ne voulais pas porter main courante, car je crois que ce sont des attitudes ordinaires, mais en même temps je ne peut plus supporter les messages menaçants. Merci d'avance

Par morobar

Bonjour,

Vos démêlés ne concernent pas le bailleur, et les conditions du bail ne peuvent pas changer.

Pour le reste vous faites comme vous voulez, mais en vous dépêchant car la prescription pour injures et diffamation est courte (3 mois).

En outre ce sont des instances difficiles à mener en terme de procédure, et l'appui d'un avocat parait indispensable.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez bloquer ces personnes sur les réseaux sociaux et ne plus avoir aucune relation.

Par contre vous n'échappez pas à la solidarité pendant 6 mois selon l'article 8-1 de la loi de 89 :

VI. ? La solidarité d'un des colocataires et celle de la personne qui s'est portée caution pour lui prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. A défaut, elles s'éteignent au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé.

Toutefois, si le bailleur fait jouer cette clause, vous devrez payer, mais ensuite vous pourrez assigner en remboursement les colocataires pour qui vous avez payé le loyer.

Ce n'est en aucun cas une plainte (pénal) ou une main courante (qui ne sert à rien) qui vous exonèrera de cette solidarité ni permettra de vous retourner contre eux.